



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2303

Approbation d'une convention d'objectif entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Education nationale dans le cadre du dispositif « le patrimoine et moi 2023-2026 »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2303 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE
LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET
L'EDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF « LE PATRIMOINE ET MOI 2023-2026 »
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Depuis 2005, la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) du Rhône et le Musée d'histoire de Lyon - Gadagne ont noué un partenariat autour du dispositif éducatif « le Patrimoine et Moi », pour initier et valoriser des projets d'éducation au patrimoine en direction des scolaires. Ce partenariat existe depuis 2017. Le dispositif « Le Patrimoine et Moi » contribue à rendre l'enfant acteur dans sa découverte et l'appropriation de sa ville et de son patrimoine. Il est un levier pour rendre la ville à hauteur d'enfant.

Pour Gadagne, ce dispositif répond à sa vocation de musée de Ville : une institution culturelle et patrimoniale qui collabore avec les acteurs du territoire et les habitants, et veille à être accessible aux plus jeunes.

L'accompagnement du dispositif est mené conjointement par les équipes de Gadagne et les conseillers pédagogiques en arts visuels de la DSDEN. Il s'inscrit dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) 2021-2026 en lien avec l'ambition éducative retenue : « l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ».

Il est proposé de renouveler le dispositif « Le Patrimoine et Moi » pour la période 2023-2026. L'enjeu est de sensibiliser les enfants, élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) des écoles lyonnaises, au patrimoine urbain de proximité.

Ce dispositif concernerait 10 classes maximum, pour une période d'un an via un appel à projet. Un suivi individualisé des enseignants, retenus en commission, sera ensuite proposé et assuré conjointement par les équipes de Gadagne, les conseillers pédagogiques de circonscription et les conseillers pédagogiques en éducation artistique et culturelle.

Selon les projets, les élèves pourront bénéficier d'interventions de médiateurs-rices en classe et/ou sur site, dans leur quartier ou dans le Musée d'histoire de Lyon – Gadagne, afin d'aborder la question patrimoniale.

Le projet de convention, ci-annexé, précise les modalités de partenariat avec chacun des trois partenaires.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- Lire :

« Ce partenariat existe depuis 2017 »

- Au lieu de :

« Ce partenariat existe depuis 10 ans »

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre la ville de Lyon – Musée d'histoire de Lyon - Gadagne et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) relatif au dispositif « le patrimoine et moi » pour la période 2023-2026 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à les exécuter.
- 3- L'exonération des droits d'entrée au Musée d'histoire de Lyon - Gadagne, par dérogation à la délibération n° 2022/2039 du 10 novembre 2022 dans le cadre de ce partenariat est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET